Saint-André-de-Sangonis (34) : la squatteuse a fait le mauvais choix en occupant la résidence secondaire d'un magistrat. Quelques jours après, elle comparait devant le tribunal

14/08/2025 à 10h00



Marion, une toxicomane de 39 ans, a écopé de six mois de prison avec sursis probatoire pour avoir squatté la résidence secondaire d'un magistrat nîmois à Saint-André-de-Sangonis (Hérault) en forçant un volet le 3 août dernier. Le juge connaît bien la marche à suivre et a lancé une procédure judiciaire à l'encontre de la squatteuse. Quelques jours après, elle comparaissait devant le tribunal.

La prévenue comparaissait libre ce mercredi 6 août pour des faits de violation de domicile, de maintien sans droit dans plusieurs logements entre 2023 et 2025 et des suspicions d'abus de confiance envers une personne vulnérable.

Marion, 39 ans, a forcé le volet d'une maison le 3 août dernier. Pensant que la maison était vide, elle est rentrée illégalement dans les lieux pour les occuper. Elle n'a pas

pensé à s'informer de l'identité du propriétaire : un magistrat nîmois. Ce dernier n'est pas resté les bras croisés face au squat de sa résidence secondaire. Il connaît bien la marche à suivre et a lancé une procédure judiciaire à l'encontre de la squatteuse.

Cette dernière a été condamnée à six mois de prison avec sursis probatoire pendant deux ans, avec obligation de soins, par le tribunal judiciaire de Montpellier. Cela signifie que la peine est suspendue si Marion respecte les obligations énoncées par le juge. Elle est sous conditions. Si Marion ne la respecte pas, elle sera incarcérée et sa fille de 17 ans sera placée.« Madame est une toxicomane », pointe le ministère public. Effectivement, elle consomme du cannabis et a une addiction à l'héroïne. Elle a également fait une tentative de suicide en avril. Marion n'en est pas à son coup essai. […]

Le Figaro

Merci à 732 et Taxi Girl